

Délibération n°01

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 5 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 octobre 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
30 octobre 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
12 novembre 2019

Objet :

**Opérations de revitalisation,
requalification des centres villes
et centre bourgs - Aide de RLV
aux communes pour
l'élaboration d'études urbaines :**
- Règlement pour l'attribution
d'une aide à la réalisation
d'études urbaines
- Convention de partenariat
avec la commune
d'Entraigues pour la mise en
œuvre d'un Programme
d'Aménagement Durable
(PAD)

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Jean-Paul AYRAL, *a donné pouvoir* à M Jacques VIGNERON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Jacqueline DIOGON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir* à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET

Absents :

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M José BELDA

**Rapport n°01 – Opérations de revitalisation, requalification des centres villes et centre bourgs -
Aide de RLV aux communes pour l'élaboration d'études urbaines :**

- Règlement pour l'attribution d'une aide à la réalisation d'études urbaines
- Convention de partenariat avec la commune d'Entraigues pour la mise en œuvre d'un Programme d'Aménagement Durable (PAD)

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) et notamment l'article 6.2,

Considérant que parmi les compétences facultatives de RLV figure, dans le domaine complémentaire de l'aménagement de l'espace, la participation «pour ce qui relève de ses compétences, aux opérations de revitalisation, requalification des centres villes et centre bourgs des communes membres»,

Considérant que RLV est ainsi amenée à suivre des études urbaines menées par les communes et joue ainsi un rôle d'accompagnateur de la redynamisation des centres et apporte une vision transversale sur tous les aspects de l'aménagement du territoire,

Considérant que le bureau communautaire propose que RLV puisse apporter une aide financière aux communes souhaitant réfléchir durablement à leur développement en plus d'une aide technique,

Considérant qu'ainsi, au-delà de l'accompagnement technique des études urbaines permettant l'amélioration et la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, en relation avec les compétences exercées par la communauté d'agglomération, il est proposé que :

- RLV y participe également financièrement en finançant les études à hauteur de 50% du reste à charge pour les communes,
- l'aide soit conditionnée à la participation de RLV à la rédaction du cahier des charges, au suivi de la consultation et des différentes étapes de l'étude.

Considérant le projet de règlement pour l'attribution d'une aide à la réalisation d'études urbaines,

Considérant par ailleurs que la commune d'Entraigues a lancé une étude pour la mise en œuvre d'un Programme d'Aménagement Durable (PAD) qui vise à conforter l'attractivité et le dynamisme du centre-bourg, en agissant sur le fonctionnement du centre-bourg, le bâti, les services, le paysage mais aussi la biodiversité,

Considérant que la plupart des thématiques abordées dialoguent étroitement avec des compétences communautaires (déplacements doux, de la présence et de l'aménagement des abords des rivières, des services, de l'environnement...), que RLV peut utilement y prendre part et que cette étude permettra de nourrir en partie le PLUi actuellement en cours d'élaboration,

Considérant les objectifs de l'étude PAD de la commune d'Entraigues et leurs liens avec les compétences exercées par RLV,

Considérant que RLV a participé à la rédaction du cahier des charges de l'étude et à l'analyse des offres et qu'elle sera associée à toutes les phases de travail,

Considérant le plan de financement de l'étude PAD :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Etude	18 900 €	Conseil Départemental	9 000 €
		Reste à charge pour la commune	9 900 €
TOTAL	18 900 €	Total	18 900 €

Considérant le projet de convention de partenariat entre la commune d'Entraigues et RLV qui prévoit la participation financière de RLV à hauteur de 50% du reste à charge pour la commune soit 4 950 €,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve les modalités générales de participations financières de RLV aux études urbaines, le règlement pour l'attribution d'une aide à la réalisation d'études urbaines et autorise le Président ou son représentant à la signer,
- approuve l'attribution d'une aide financière de 4 950 € à la commune d'Entraigues pour la réalisation d'une étude de mise en œuvre d'un Programme d'Aménagement Durable,
- approuve la convention de partenariat avec la commune d'Entraigues et autorise le Président ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 6 novembre 2019

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191105-
DELIB2019110501-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019